



Reconnaissance de dettes datée de dix ans non respectée

Par **caludelle**, le **02/11/2010** à **13:29**

Bonjour,

Je vais essayer d'etre breve. Mon ex a établi chez le notaire une reconnaissance de dette de 1300 euros en ma faveur en date du 19 aout 2002, a rembourser avant le 19 aout 2004 sans interet, donc avocat, jugement du tribunal le 24 fevrier 2005 mais sans execution provisoire et 500 euros de dommages et interets,ily a eu des commandements de payer , depuis rien , je harcele mon avocate sans succes, je sais qu'un huissier s'est rendu au domicile mais je ne sais rien, de plus j'en suis a mon second plan de surrendettement, je devrais en déposer un troisieme mais impossible car la banque de france demande la réalisation de l'indivision , car 'jetais co-emprunteur de notre maison, et tout a basculé lors de notre séparation en 2000. Depuis c'est la déchéance, je n'obtiens aucune réponse de mon avocate, elle me dit d'attendre les lettres d'huissier pour réagir, evidemment je beneficie de l'aide juridictionnelle, pouvez vous me dire ce que je peux faire en l'état
je vous remercie de votre attention et je suis a votre disposition pour tous renseignements supplémentaires
merci encore

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **13:31**

Si vous parlez d'exécution provisoire c'est qu'il y a quelque chose en plus

Par **caludelle**, le **02/11/2010 à 13:40**

je ne comprends pas? quoi en plus ?j'ai reecris ce qu'il y a sur le compte rendu
Le tribunal fait droit a votre demande mais n'octroie pas l'execution provisoire
merci de votre prompte réponse et merci dem'eclairer

Par **mimi493**, le **02/11/2010 à 13:50**

Si le fait que la décision soit sans exécution provisoire vous pose problème, c'est qu'il y a eu appel.

Par **caludelle**, le **02/11/2010 à 13:52**

je voulais signaler également qu'il y a eu une decision favorable de la justice cassation le 28.07.2005 l'huissier a été payé , pour intervention mais aucune nouvelle !